

Beauceville, le 27 mars 2018

Monsieur Martin Coiteux
Ministre de la Sécurité publique

SOMMAIRE DES COMMENTAIRES RÉGIONAUX

Objectif 1 : La prévention

Analyse des incidents

Le coordonnateur reçoit toutes les cartes d'appels de toutes les interventions du territoire de la MRC. Malgré l'absence de certaines données (nb de pompier, force de frappe atteinte), il est possible d'analyser le type d'interventions et l'heure de réception de l'appel. Concernant l'atteinte de la force de frappe, trop peu de données de la part des SSI.

Un programme d'analyse des incidents a été élaboré par le coordonnateur et adopté par le conseil des maires en septembre 2017. Ce programme nous permettra d'avoir une vue d'ensemble des pertes humaines et matérielles, de situer géographiquement dans le temps (période de la journée, du mois, de l'année, etc.) les problèmes, et d'identifier certaines situations problématiques à la source de plusieurs causes d'incendie similaires. De suivre l'évolution des pertes dans le temps, d'évaluer l'impact de l'implantation de certaines mesures et de mettre en évidence les avantages de la prévention, d'évaluer et de comparer la performance de l'organisation en matière de prévention; et finalement, de cibler des priorités d'intervention.

Règlementation municipale

Toutes les municipalités possèdent une réglementation en prévention incendie (plusieurs versions différentes). Par contre, les différents règlements des municipalités ne sont pas basés sur le CBCS.

Il est mentionné au schéma que les autorités municipales devront regarder la possibilité d'adopter des parties ou certaines parties du Code de sécurité dans le but d'optimiser leur réglementation municipale en sécurité incendie.

La MRC entend harmoniser la réglementation municipale en matière incendie (en collaboration avec les SSI) en 2018, et ainsi se rendre conformes au schéma. La MRC Robert-Cliche a toutefois adopté un règlement sur les alarmes incendie non fondé en 2018.

Sensibilisation du public

Le programme de sensibilisation du public de la MRC Robert-Cliche est bien défini et fonctionne très bien, il sera mis à jour en 2018.

Le plan de prévention de la MRC est basé sur les statistiques des incidents. Les services de sécurité incendie (SSI) participent à leur façon à la semaine de prévention en sécurité incendie (parution dans les journaux locaux et activités diverses), mais ils ne publicisent pas toutes les statistiques annuelles en sécurité incendie.

Selon ce plan, l'éducation du public est un incontournable qui permet de sensibiliser la population à la base. Il est donc primordial d'informer convenablement la population. Les outils de communication disponibles aujourd'hui permettent de rejoindre une grande partie de la population. L'éducation du public passera par des gestes simples et efficaces. Lesdits programmes font également référence, notamment, à l'utilisation des outils en matière de prévention des incendies

Au schéma, les services de sécurité incendie doivent mettre en application 3 programmes : sensibilisation « Grand public », « Campagne destinée aux aînés » et « Campagne jeunesse ». Ces programmes portent sur la mise en place d'activités de sensibilisation du public. Les SSI pourront appliquer, avec l'aide de l'outil de prévention « Le planificateur mensuel d'activités » pour les différentes campagnes de prévention, un registre sur le suivi de ces activités.

Le Comité de sécurité incendie se donne comme priorité, au cours des prochains mois, de vraiment déterminer ses priorités en matière de sensibilisation du public, en fonction de l'analyse des incidents. Il devra de plus prévoir un budget supplémentaire en ce sens.

Vérification des avertisseurs de fumée

Dans les années passées, les objectifs concernant le nombre de visites prévues n'ont pu être atteints dans le délai prévu, et ce, particulièrement pour la moitié des municipalités. Les justifications qui ont contribué à ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs se résument comme suit : objectifs trop lourds, manque de connaissance à l'application des programmes, adaptation difficile, absence des propriétaires, etc.

Un nouveau programme de vérification des avertisseurs de fumée a été élaboré par le coordonnateur et adopté par le conseil des maires en mars 2018. Ainsi que la conception d'un formulaire d'auto-inspection lors d'absence après 2 visites.

L'objectif du programme est principalement de sensibiliser la population à la prévention des incendies en général, mais spécifiquement à l'importance de prévoir et d'installer des avertisseurs de fumée fonctionnels, d'adopter des comportements sécuritaires à la maison pour éviter tout incendie et de prévoir des mesures à prendre en cas d'incendie.

À cet égard, une formation continue sera dispensée, si nécessaire, auprès des pompiers ou des personnes désignées de manière à favoriser la bonne marche de ce programme de vérification.

Inspection des risques plus élevés

Le programme d'inspection a été développé et adopté par le CSI en 2014. La MRC Robert-Cliche entend continuer à appliquer et à bonifier le programme concernant l'inspection des risques plus élevés. Les objectifs concernant le nombre d'inspections prévues n'ont pu être atteints au premier schéma.

Depuis 2015, la délégation de compétence en prévention incendie de la MRC Robert-Cliche a été abandonnée au profit de chacune des municipalités. La ville de Beauceville a procédé à l'embauche d'un préventionniste à temps plein. Le SSI de Beauceville offre par contrat, l'opportunité aux municipalités des heures pour l'inspection de leurs risques plus élevés. Depuis 2015, c'est maintenant le SSI de la ville de Beauceville qui s'occupe des inspections périodiques des risques plus élevés de tout le territoire de la MRC Robert-Cliche.

Au premier schéma, nous devons visiter les risques très élevés annuellement et les risques élevés sur 3 ans, l'objectif de la MRC est maintenant de réaliser les inspections pour tous les risques élevés et très élevés. La cible est de réaliser 20 % des inspections annuellement en fonction du programme d'inspection des risques élevés et très élevés de la MRC qui a été adopté. Toutefois, il y a lieu de noter que ces données sont approximatives et pourraient varier à la suite de la mise à jour du classement des risques présents sur le territoire.

Seuls les Centres de la petite enfance, garderies, les résidences de personnes âgées, RI, résidences d'étudiants, les écoles ou collèges, les centres d'accueil, les centres hospitaliers (y compris les centres de soin de longue durée) et toutes les autres habitations en commun classées dans la catégorie de risques très élevés présentes sur le territoire, inclura une visite annuelle d'inspection (et pourrait inclure un exercice d'évacuation). Un nouveau programme (Inspections/évacuations annuelles des R3/R4 hors 5 ans) sera développé par la MRC concernant ces éléments en 2018.

Concernant l'élaboration des plans d'intervention, les SSI ont toujours à compléter leurs plans d'intervention basés sur la norme NFPA 1620 dans Première Ligne et à remettre annuellement le nombre de plans d'intervention qu'ils ont effectuée. Une résolution a été adoptée en ce sens par la MRC.

Objectifs 2 et 3 : L'intervention

Force de frappe

Le programme de déploiement de la force de frappe est en fonction depuis 2015. Le protocole d'entente en matière d'entraide en cas d'incendie des municipalités de la MRC Robert-Cliche a été bonifié pour y inclure l'entraide automatique. Suivant la création de la RIM d'incendie de Tring-Jonction, Saint-Jules, Saint-Frédéric et de Saint-Séverin cette entente devra être mise à jour en 2018.

La force de frappe est maintenant requise pour les interventions d'accident de véhicules nécessitant les pinces de désincarcération. Les SSI offrant la désincarcération doivent fournir un rapport annuel sur leurs activités en désincarcérations.

Alimentation en eau

Avec l'arrivée du programme de déploiement de la force de frappe en 2015, la mobilisation des camions-citernes est maintenant automatique pour l'ensemble de la MRC Robert-Cliche.

Un programme relatif à l'entretien, au déblaiement et l'évaluation des infrastructures d'alimentation en eau et un programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau ont été adopté par la MRC en mars 2018.

Véhicules et équipements

En plus de la vérification périodique des pompes, les SSI effectuent des procédures d'entretien et des vérifications mécaniques obligatoires prévues au Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers. Soulignons que l'entretien doit s'effectuer tous les six mois et que les activités du programme d'entretien préventif (PEP) peuvent remplacer la vérification mécanique annuelle.

Les SSI continuent à appliquer le programme d'entretien, d'évaluation et de remplacement des équipements selon les exigences des fabricants et les normes établies.

Par contre, certains SSI n'ont toujours pas fourni leurs programmes de vérification sur les véhicules et des équipements, ni de rapports ou registres d'inspections.

Formation

Les villes Saint-Joseph-de-Beauce et Beauceville assument le lien avec l'école Nationale des Pompiers du Québec pour les inscriptions à titres de gestionnaires de formation. Le coordonnateur est toujours en lien avec le MSP dans le cadre du Programme d'aide financière de formation des pompiers volontaires ou à temps partiel. Les SSI fournissent annuellement à la MRC un registre des formations de leurs pompiers et officiers.

Selon le SCR, les SSI doivent établir un programme d'entraînement régulier en s'inspirant des canevas de pratique de l'ÉNPQ et de la norme NFPA 1500. Les SSI affirment faire des entraînements, sans être inspirés de ladite norme. Aucun programme d'entraînement n'est présentement disponible de la part des SSI.

Objectif 4 : Mesures d'autoprotection

Aucune mesure adaptée d'autoprotection lors des inspections des risques plus élevés n'a été effectuée ou relevée, et aucun rapport n'a été produit par les SSI.

Objectif 5 : Les autres risques

La MRC Robert-Cliche a décidé d'inclure de nouveaux risques de sinistres dans le présent schéma, notamment la désincarcération. Chacune des municipalités s'est engagée à fournir un rapport annuel à la MRC sur les activités en désincarcération effectuées par leurs SSI. La MRC est toujours en attente du programme de formation, et du rapport annuel des SSI dans le dossier de la désincarcération.

Objectif 6 : Utilisation maximale des ressources

Selon le schéma, la MRC doit optimiser l'utilisation des ressources consacrées à la sécurité incendie afin d'accroître leur efficacité et de réduire les coûts pour les citoyens. La MRC a évalué le temps de réponse pour chaque caserne sur son territoire et pour les casernes limitrophes. Et suivant la mise en place du programme de déploiement de la force de frappe, le SSI intervient maintenant avec une force de frappe adéquate, avec l'aide du service d'incendie d'entraide le plus rapproché. Par contre, les coûts d'entraide ont augmenté de façon importante depuis la mise en place du programme de mobilisation. Sans réduire l'efficacité de l'entraide automatique, certaines modifications sont constamment apportées à l'entraide automatique afin de tenter de réduire les coûts.

Concernant le partage de ressources spécialisées (échelles aériennes, désincarcération, VTT, paniers de sauvetage, etc.), la MRC ne dispose d'aucun protocole suivant l'intervention des SSI.

Devant l'absence de rapport des SSI sur leurs besoins en équipements, il est difficile pour la MRC d'analyser les besoins à l'échelle régionale. Il y a bien eu quelques tentatives d'organiser des achats regroupés par la MRC, mais l'action n'a pas été concluante. Les SSI s'organisent pour la mobilisation de personnes-ressources pour l'entretien des échelles, APRIA et des épreuves annuelles de pompage.

Objectif 7 : Recours au palier supramunicipal

La MRC a adopté une résolution en 2016 sur la programmation uniforme des radios. Cette liste de fréquence provient d'industrie Canada et de la fourniture de service de la centrale CAUCA. Le coordonnateur n'a reçu aucun commentaire quant à l'incompatibilité du système de communication, à l'exception de l'utilisation des ondes radio par les ambulanciers.

Au niveau de la recherche des causes et circonstances des incendies au niveau régional, une équipe RCCI est maintenant en fonction depuis avril 2014. Cependant cette procédure uniformisée est peu utilisée par les SSI. Une révision du programme RCCI a été mise à jour et adopté en septembre 2017.

La MRC entend toujours jouer un rôle de soutien et conseil dans la mise en œuvre du schéma de manière à s'assurer que l'ensemble des actions qui y sont prévues sera réalisé en respectant les échéanciers fixés. De commenter et de transmettre au Ministère de la Sécurité publique le rapport annuel. De plus, elle soutiendra les municipalités qui désirent réaliser une étude concernant la mise en commun des services.

Objectif 8 : L'arrimage des ressources

La MRC devait planifier la sécurité incendie dans le souci d'arrimer les ressources et les organisations avec les autres structures vouées à la sécurité du public, que ce soit en matière de sécurité civile, d'organisation des secours, des services préhospitaliers d'urgence ou de services policiers.

Présentement à la MRC, le coordonnateur collabore au dossier pour la surveillance de la Chaudière et aux opérations en cas d'inondation. Aucun autre comité n'existe, ni avec la SQ, pas plus du côté de la sécurité civile. Cependant, du côté municipal, certains SSI semblent structurés à cet égard. Aucun rapport n'est cependant disponible.